

# CONCOURS OPEN PRE-PROFESSIONNEL DE DANSE CLASSIQUE

FEDERATION FRANCAISE DE DANSE 20 RUE SAINT LAZARE 75009 PARIS

## DATE - LIEUX - CONTACTS

**27 ET 28 JANVIER 2018** - MJC Théâtre de Colombes, 96-98 Rue St Denis 2700 COLOMBES

[concoursclassique@ffdanse.fr](mailto:concoursclassique@ffdanse.fr) - Claudine ANDREO : 04.93.09.02.55

## OBJET DU CONCOURS SOLISTES PRE- PROFESSIONNEL

Destinés aux élèves danseurs des écoles de formation et des Conservatoires suivant un cursus, ce concours s'adresse à tous les danseurs licenciés ou non licenciés FFD se destinant à une carrière professionnelle.

Il a pour objet de :

- Favoriser les échanges « élèves-danseurs » et « professeurs-chorégraphes » ;
- Promouvoir la danse classique ;
- Découvrir et soutenir de jeunes talents (danseurs et chorégraphes) se destinant à une carrière professionnelle.

## Article I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre danseur de très bon niveau ;
- Présenter obligatoirement le jour du concours :
  - > La licence fédérale ou une attestation d'assurance en responsabilité civile (pour les non licenciés) > Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse
  - > Une pièce d'identité.

## Article II – CATEGORIE D'AGES

- ESPOIR 1 : Filles et garçons nés en 2006-2007
- ESPOIR 2 : Filles et garçons nés en 2003 – 2004 - 2005
- ELEMENTAIRE : Filles et garçons nés en 2000 – 2001- 2002
- SUPERIEUR : Filles et garçons nés avant le 31 décembre 2001

***Nota : les danseurs ou danseuses né(e)s en 2000 ou 2001 ont le choix de s'inscrire dans la catégorie « Élémentaire » ou « Supérieur »***

## Article III – DEROULEMENT

### 3.1 – Accueil

- L'accueil des candidats se fera le **SAMEDI**.
- Une prise de plateau sera prévue (**Les horaires seront précisés avec le planning**). Seuls les professeurs seront admis dans la salle.

### 3.2 – Tenue

- Solistes Espoir/Elémentaire/Supérieur

ELIMINATOIRE: Libre (**Esprit et Élémentaire**) et Répertoire (**Supérieur**)

- o Filles : Tenue de cours exigée - justaucorps pastel sans manches, collant clair, jupette autorisée. Parures vestimentaires interdites.
- o Garçon : Tenue de cours exigée – léotard blanc, collant gris

- FINALE : Variation libre pour TOUTES les catégories : (**LE DIMANCHE APRES SELECTION**)

- o Filles et garçons : Costumes de scène

### 3.3 – Epreuves

**SAMEDI**

- Eliminatoire Soliste Espoir 1 : Variation libre sur demi-pointes – Durée maxi 2 minutes
- Eliminatoire Soliste Espoir 2 et Élémentaire : Variation libre sur pointes – Durée maxi 2 minutes
- Eliminatoire Soliste Supérieur : Variation du répertoire sur pointes

Les variations de répertoire devront être dansées dans une version adaptée par une grande compagnie. Il est strictement interdit de mélanger des versions différentes (préciser la version choisie sur le fiche d'inscription).

## DIMANCHE

- Finale Soliste Espoir 1 : Même variation libre sur demi-pointes qu'à l'éliminatoire mais présentée **en costume de scène**, Durée maxi 2 minutes
- Finale Soliste Espoir 2 : Même variation libre sur pointes qu'à l'éliminatoire mais présentée **en costume de scène**, Durée maxi 2 minutes
- **Finale Soliste Elémentaire : Même variation libre sur pointes qu'à l'éliminatoire en costume de scène, Durée maxi 2 minutes**
- Finale soliste Supérieur : **Variation libre classique (sur pointes) hors répertoire ou moderne (sur ½ pointes)** – en costume de scène, Durée maxi 2 minutes

### 3.4 – Notation

#### - Espoir et Elémentaire

- Eliminatoire Variation libre **EN TENUE DE COURS** : 1 note technique sur 20 - 1 note artistique sur 20 □ Finale Même variation libre en costume de scène : 1 note technique sur 20 et une note artistique sur 20.

La moyenne des **notes obtenues** par les candidats déterminera le classement final.

#### - Supérieur :

- Eliminatoire Variation de répertoire **EN TENUE DE COURS** : 1 note technique sur 20 - 1 note artistique sur 20 □ Finale Variation libre : 1 note technique sur 20 - 1 note artistique sur 20

La moyenne des notes obtenues (répertoire et libre) par les candidats déterminera le classement final.

## Article IV – GROUPES ET DUOS PRE-PROFESSIONNEL

> CHAQUE STRUCTURE NE PEUT PRESENTER QUE DEUX GROUPES PAR CATEGORIE

### 4.1 – Accueil

- L'accueil des candidats se fera le dimanche.

Une prise de plateau sera prévue L'APRES-MIDI (Les horaires seront précisés avec le planning). Seuls les professeurs seront admis dans la salle.

### 4.2 – Tenue

- Costumes de scène

### 4.3 - Epreuves

- Présentation d'une chorégraphie originale hors répertoire respectant les fondamentaux de la danse classique dans une des catégories définies ci-dessous :

Catégorie	Age des interprètes	Durée de la prestation
Groupe I	<b>Nés 2007 – 2008- 2009</b>	3 minutes 30 maxi
Groupe II	<b>Nés en 2003- 2004 – 2005- 2006</b>	4 minutes maxi
Groupe III	<b>Nés en 1999 –2000 – 2001- 2002</b>	4 minutes maxi
Duo	<b>Nés avant le 31/12/2003</b>	3 minutes maxi

**IMPORTANT** : Il sera toléré que le groupe comporte des participants de la catégorie d'âge la plus proche et d'une seule dans une proportion n'excédant pas le tiers des danseurs. Si le tiers du nombre total de danseurs est un chiffre avec décimale, prendre en compte le chiffre directement supérieur (exemple :  $10 / 3 = 3,33$  – il sera ici toléré 4 danseurs de la catégorie inférieure ou supérieure).

### 4.4 – Notation

- 1 note technique sur 20
- 1 note artistique sur 20
- La moyenne des notes obtenues par les candidats déterminera le classement.

## Article V - RECOMPENSES

Dans chaque catégorie, il pourra être remis :

1<sup>er</sup> prix – 2<sup>ème</sup> prix – 3<sup>ème</sup> prix – 1<sup>er</sup> accessit – 2<sup>ème</sup> accessit

Stages – passerelle vers d'autres concours - cadeaux et autres récompenses pourront être attribués.

## Article VI - ORDRES DE PASSAGE

L'ordre de passage sera déterminé par ordre alphabétique, la première lettre étant tirée au sort.

### Article VII - CANDIDATS AYANT DEJA OBTENU UN PREMIER PRIX

Les candidat(e)s ayant obtenus un 1<sup>er</sup> Prix dans une catégorie ne peuvent se réinscrire dans cette même catégorie l'année suivante. Cependant ils/elles peuvent s'inscrire dans la catégorie supérieure, quel que soit leur âge.

### Article VIII - ELEMENTS DE SCÉNOGRAPHIE

- MUSIQUE: Sur CD. Un CD par prestation.  
(Libres, répertoire, duos, groupes) Mentionner le nom du candidat, le titre, la catégorie.  
Mentionner : "Placement sur scène et Musique " ou "Musique et entrée".  
**Prévoir un double en cas de problème de lecture du CD.**
- LUMIERE: Plein feux.
- DECORS & ACCESSOIRES : Maniables et sans installations particulières.  
Conformes aux normes de sécurité en vigueur.

### Article IX - ENTRETIENS

Possibilité pour les danseurs de s'entretenir avec les membres du jury à l'issue du palmarès.

### Article X - JURY ET DECISIONS

- Le jury, composé de personnalités faisant autorité dans le monde de la danse classique, applique le présent règlement approuvé par les candidats.
- Le non-respect du présent règlement ou tout agissement inconvenant entraînera l'élimination du candidat.

## MODALITES PRATIQUES

### LIEU DU CONCOURS

MJC - THEATRE DE COLOMBES  
96-98 RUE ST DENIS - 92700 COLOMBES

### SPECTACLES

Les spectacles (éliminatoires et finales) seront ouverts au public avec droit d'entrée. Les participants et leur professeur y auront accès librement.

### PRISE DE VUE

Pendant la durée du concours la captation vidéo de la manifestation et les prises de vues sont interdites. Le concours pourra être filmé par nos soins et le support restera propriété de la Fédération Française de Danse. Vous pourrez ultérieurement vous en procurer des copies.

### INSCRIPTIONS

*Les inscriptions seront closes le 5 janvier 2018.*

*Elles pourront l'être plus tôt sans préavis si leur nombre était trop important.*

*Le dossier d'inscription sera à télécharger sur le site internet fédéral [www.ffdanse.fr](http://www.ffdanse.fr) – rubrique « Danse artistique » puis « règlements et inscriptions » et à renvoyer avant le 5 janvier 2018 à : [concoursclassique@ffdanse.fr](mailto:concoursclassique@ffdanse.fr)*

#### Droit d'engagement :

- Solistes Licenciés FFD : 35,00 € par soliste
- Solistes Non Licenciés FFD : 50,00 € par soliste
- Duo : 35,00 € par duo
- Groupes : 10,00 € par élève constituant le groupe

*Chèque libellé à l'ordre de la Fédération Française de Danse à adresser parallèlement à l'inscription à :*

*Claudine ANDREO - 14, Boulevard Maréchal Leclerc - 06 130 GRASSE*

*En aucun cas les droits d'inscription pourront être remboursés.*

### DEMANDE DE DOSSIER D'AFFILIATION FFD

Si vous désirez affilier votre structure et prendre des licences, vous pouvez contacter le service affiliation au 01 40 16 53 38 ou consulter le site internet [www.ffdanse.fr](http://www.ffdanse.fr) – rubrique « la licence », puis « s'affilier ».